



PLENIERE DU C.E DU 28 JUILLET 2011

A la lecture de l'ordre du jour, nous avons une fois de plus constaté qu'une grande partie des questions que nous voulions aborder avaient été écartées. De tels procédés sont, pour nous, intolérables et nous l'avons dénoncé dans une déclaration liminaire. Il s'agit là, clairement, d'un manque de respect vis-à-vis des représentants du personnel, et une preuve, si besoin en était, **d'un refus affiché, de la part de la Direction, du dialogue social et de la négociation.**

Pour mémoire, quand même, les ordres du jour des séances plénières sont établis conjointement et en accord entre le ou la secrétaire du CE (ou son adjoint en son absence) et le DG sur la base des questions écrites déposées par les élus 8 jours auparavant. Dans l'hypothèse où l'employeur refuse d'intégrer certaines questions, la ou le secrétaire du CE a toute latitude pour les maintenir dans la mesure où elle ou il en a la volonté et le soutien d'une majorité des élus.

Il a donc été décidé, arbitrairement, que certaines questions relevaient d'autres instances (CHSCT, négociations sociales, ...).

Quelques exemples:

- mesures salariales 2011 CAF13 et mesures des 5 points (accord national de 2/2011), question renvoyée aux négociations sociales. Pourquoi, puisque touchant aux budgets et relevant donc bien du CE ?
- remplacement de l'infirmière durant la période de congé, question renvoyée au CHSCT. Pourquoi, alors qu'il est question là d'embauche, domaine touchant bien le CE ? De plus il y a urgence à régler ce problème récurrent.
- raisons de l'appel d'offre lancé par la CAF en vue du recrutement d'un psychologue du travail alors qu'un professionnel est déjà en place et semble-t-il connaît parfaitement le terrain, question renvoyée au CHSCT. Pourquoi, puisqu'il s'agit d'une question relative à la gestion de l'organisme au travers de la procédure d'un appel d'offre ?

Malgré notre insistance, et en dépit des arguments avancés, la Direction demeure intransigeante, confortée par une attitude de retrait de la secrétaire du CE qui n'a pas défendu fermement le traitement de toutes les questions écartées de l'ordre du jour.

Après une interruption de séance, demandée par nos élus, suivis dans cette démarche par les élus UNSA, nous avons exigé qu'un vote ait lieu pour que ces questions soient traitées, FO et SNFOCOS déclarant ne pas vouloir participer à ce vote. Bien que 5 élus sur 8 se soient prononcés pour, la Direction a ignoré ce vote, elle est restée campée sur une position qui, pour nous est à la limite du délit d'entrave au fonctionnement du CE et fera l'objet, de notre part, d'une démarche envers les instances compétentes. D'ores et déjà, un courrier signé des élus CGT, UGICT et UNSA demandant la tenue d'une séance plénière extraordinaire traitant des sujets en question a été déposé auprès de la Direction.

EFFECTIFS, STOCK, ACCUEIL

Après avoir, une nouvelle fois dénoncé les fermetures répétées des accueils qui pénalisent fortement une grande partie de nos allocataires, nous avons insisté sur le dispositif d'information des populations. La Direction nous a assuré que tout avait été fait dans les règles (internet, journaux, affiches...) sauf qu'il a été porté à notre connaissance que certains maires et autres élus du département s'étaient manifestés par courrier auprès de la CAF pour dénoncer ces pratiques qu'ils assimilaient à une rupture du service public et dont ils avaient été, semble-t-il, informés de manière quelque peu cavalière.

Pour ce qui est du stock, selon la Direction, la situation est stable (24 811 BT), elle refuse de nous communiquer les chiffres semaine par semaine, reconnaissant toutefois qu'il y a eu des « pics »...

Le service EOLE serait à jour. En somme, tout va bien. Les plans de redressement « ça marche » et après tout, qu'importe la qualité du service rendu, on est « dans les clous » de la COG, nous serons bien notés et les primes de résultats tomberont dans l'escarcelle de nos cadres dirigeants....Pendant ce temps là, nous, nous attendons toujours notre dû : la dotation RSA.

Bien évidemment, ces problèmes récurrents de retard que l'on tente de régler, à chaque fois « à la petite semaine » ne seront pas résolus tant que des embauches conséquentes ne seront pas effectuées. **La Direction** a la réponse, elle est ambitieuse et volontariste en la matière « **elle prend des risques** » : 12 embauches sont envisagées en novembre 2011 (recrutement par la méthode des habiletés); 8 personnes figurant sur la liste d'attente du concours de l'an dernier et 4 nouvelles personnes seront sélectionnées par cette épreuve.

Fin mars 2011, 1169 agents figuraient à l'effectif CAF13, 1164 fin juin 2011, nous espérons que fin décembre 2011, ce chiffre passerait la barre des 1170 (1176 pour être précis). Certainement pas, nous répond-on, puisqu'il y aura des départs entre temps !

La Direction prend effectivement un grand risque, celui de ne pas prévoir et mesurer les vrais besoins de notre organisme. De ce grand risque, en découle un second : le ras-le-bol du personnel qui ne peut que faire le constat de la dégradation de ses conditions de travail et de la non reconnaissance, par l'attribution de mesurètes promotionnelles, des efforts accomplis.

EVOLUTION DE L'ORGANISATION ET DES MISSIONS DU SECTEUR DES ENTREES

Sur ce dossier présenté par la Direction qui demandait un vote des élus du CE, ces derniers se sont prononcés ainsi : **CGT et UGICT, 3 votes défavorables, FO et Snfocos 3 abstentions et UNSA 2 votes favorables. Voir notre tract du CHSCT sur notre argumentation** justifiant notre vote. A noter que le CHSCT s'était préalablement prononcé en date du 26 juillet contre cette réorganisation à l'unanimité des élus présents.

EXCEDENTS BUDGETAIRES

Nous voulions connaître pour 2010 le montant exact des sommes économisées par la Direction sur le dos du personnel et que l'on appelle pudiquement « excédents budgétaires ». La Direction s'est bornée à nous donner une moyenne annuelle sur les 5 dernières années: environ 200 000 €. A notre demande d'utiliser ces sommes pour financer la mesure des 5 points (protocole d'accord national de 4/2011), comme l'ont fait les Directeurs de plusieurs CAF (...), au lieu d'amputer le GVT servant à financer les mesures locales, elle rajoute qu'elle **ne peut prendre le risque** d'utiliser des « recettes aléatoires »

pour financer des mesures définitives. Nous avons donc à faire à de bons gestionnaire aux **choix cependant aléatoires dans la prise de risque !!**

Mais comment sont donc utilisés ces quelques centaines de milliers d'euros ???

CONVENTION CAF/IRTS (Institut Régional de Travail Social)

La direction par l'intermédiaire de la DRH informe le CE d'un travail engagé avec l'IRTS sur la signature d'une convention afin d'accueillir dans le cadre particulier du *contrat d'apprentissage*, un apprenti assistant de service social. Nos OS ont demandé plus de précisions sur le contenu de cette future convention et de son cadre légal : modalités d'accueil de l'apprenti sur ses trois ans de formation, rôle et responsabilité de chacun, rémunération de l'apprenti, rémunération du tuteur, etc... mais la seule certitude de la DRH semble être la non rémunération du tuteur, le reste est en cours de construction entre l'IRTS et le SIS... Il est pourtant question d'un démarrage pour la rentrée de septembre ! Nos OS demandent donc à avoir connaissance de la convention complète.

GROUPE D'APPUI

L'UGICT a demandé la communication de l'évaluation réalisée en avril 2011 et du projet de direction quant à l'évolution de ce groupe. Encore une question à laquelle nous n'obtiendrons pas de réponse, le Directeur adjoint DSAP se contentant de dire que cette évaluation nous serait communiqué à la rentrée car « *le travail est en cours et qu'il y a les mois d'été* »... Vous le savez désormais la période estivale commence au mois de mai ! L'UGICT interpelle depuis longtemps la direction dans les différentes instances auxquelles elle participe, concernant sa gestion chaotique du groupe d'appui et des conséquences très dommageables sur les salariés concernés et sur le service rendu aux allocataires. Malgré ces multiples alertes, nous notons le refus manifeste de la direction d'une véritable concertation, les salariés apprécieront...

ACCUEIL SOCIAL DES SMS SUR LE DISTRICT NORD

Nous savons que lors d'une réunion de travail en district, il a été décidé de réorganiser l'accueil physique des SMS en le centralisant sur Gibbes et en abandonnant l'accueil sur les Maisons Sociales de Saint-Louis et des Olives. Face à cette réorganisation impactant les salariés et les allocataires, nos OS ont demandé des explications à la direction. Le Directeur adjoint DSAP affirme qu'il n'y a pas de projet, qu'il doit s'agir de réflexions internes au district et que de fait « *il n'a rien à nous dire* ». La passion du dialogue social continue donc d'animer la direction...

ELECTIONS DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Ces élections se déroulent tous les 5 ans, cette année elles se tiendront le 13/10, un protocole d'accord électoral sera élaboré fin août début septembre et affiché, comme la loi le prévoit, un mois avant. Dès la rentrée, donc, le personnel sera informé de toutes les modalités de ce vote mais aussi et surtout de l'importance que revêt ce scrutin.

Marseille, le 5 août 2011